



[conseil municipal #53]

Jeudi 16 octobre 2008

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»



PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, MARTI, Mme HADIDI, Adjoints

M. ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes ONDARTS, HERVELIN, M. LIÉNARD, , Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, Mme KEH, MM. OLIVE Cédric, CARRICANO, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. PAUL-DEJEAN qui a donné procuration à Mme BORDA
Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à Mme HERVELIN
Mme RIVIERE qui a donné procuration à Mme DESTRUHAUT

ABSENTS :

MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux
(Ont quitté la salle en début de séance)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KEH Mélina

-0-

1 - COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS - MODIFICATIONS

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

A la suite de la démission de Mlle BAZE, M. Anthony BLEUZE la remplace dans les commissions suivantes : Administration Générale, Action éducative jeunesse, Sports.

Par ailleurs, il représentera la Commune auprès des organismes suivants : LOCAL-CLUB SAINT-JEAN, SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DES PYRENEES-ATLANTIQUES.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAB - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

M. LIENARD, désigné en qualité de suppléant à la CABAB lors de la séance du 1^{er} avril 2008 a demandé à renoncer à cette fonction.

Il sera remplacé par Mme Marise DESTRUHAUT.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

.../...

3 - BUDGET 2008 - DECISIONS MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Il s'agit de modifications de détails qui s'équilibrent entre les dépenses et les recettes.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - BUDGET EAU POTABLE - RECUPERATION DE T.V.A.

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Certains virements de crédit sont opérés pour tenir compte de la nature réelle de dépenses par rapport aux prévisions.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - SUBVENTION - GADGE VOYAGEURS

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Une subvention de 10 000 € est accordée à l'association GADGE VOYAGEURS.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - SUBVENTION - ARCAD

(Rapporteur : Mme BORDA)

Une subvention exceptionnelle de 5 000 € est accordée à l'association ARCAD pour l'organisation et la mise en scène du concert "Jazz sur l'herbe" (Domaine de Baroja) du 21 septembre 2008.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GAZ

(Rapporteur : M. MONDORGE)

A compter du 1^{er} janvier 2008, le taux de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz est fixé à 0,035 €/mètre de distribution, augmenté d'un terme fixe (100 €).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TELECOMMUNICATIONS

(Rapporteur : M. MONDORGE)

A compter du 1^{er} janvier 2008, le montant plafond pour les redevances d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication est ainsi fixé :

- utilisation du sol et sous-sol par des fourreaux contenant ou non des câbles et par des câbles en pleine terre : 33,02 €/km
- Ensemble de câbles aériens entre deux supports : 44, 03 €/km
- Installation autre que les stations radioélectriques (armoires, cabine téléphonique) : 22, 01 €/m² au sol

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

.../...

9 - DOMAINE PUBLIC MARITIME - GESTION DES PLAGES

(Rapporteur : Mme HADIDI)

Il est décidé d'approuver le principe d'une gestion des parties de plages (domaine public maritime concédé) par des sous-traités d'exploitation, pour une durée de 6 ans (8 emplacements écoles de surf et 1 emplacement club de plage) et d'autoriser Monsieur le Maire à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L.1411-1 à L.1411-10 et L.1411-13 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales pour choisir les futurs exploitants des sous-traités.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - RUE DE CHASSIN - 2^e TRANCHE - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de la tranche conditionnelle de travaux dans la Rue de Chassin, il est décidé la réalisation de travaux d'enfouissement et de rénovation du réseau d'éclairage public (coût des travaux : 79 985,55 € TTC).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - RUE DE CHASSIN - 2^e TRANCHE - CABLAGE DU RESEAU NUMERICABLE

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de la tranche conditionnelle de travaux dans la Rue de Chassin, il est décidé la réalisation de travaux de câblage du réseau numérique (coût des travaux : 25 190,39 € TTC).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - RUE DE CHASSIN - 2^e TRANCHE - ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de la tranche conditionnelle de travaux dans la Rue de Chassin, il est décidé la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau EDF basse tension (coût des travaux : 89 203,37 € TTC).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - RUE DE CHASSIN - 2^e TRANCHE - ENFOUISSEMENT DES RESAUX FRANCE TELECOM

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de la tranche conditionnelle de travaux dans la Rue de Chassin, il est décidé la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom (coût des travaux : 12 219,37 € TTC).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - AVENUE DE MONTBRUN - CESSIONS DE TERRAINS

(Rapporteur : Mme LALANNE)

Dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de l'Avenue de Montbrun, deux cessions de terrains sont autorisées au profit de la Ville : 11 m² de la parcelle cadastrée AN 241 (prix de cession : 1 650 €) et 19 m² des parcelles cadastrées AN 243 et AN 153 (prix de cession : 2 850 €)

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

.../...

15 - REGULARISATIONS FONCIERES DIVERSES

(Rapporteur : Mme HERVELIN)

Suite à des alignements de voirie, Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de cession à titre gratuit au profit de la ville de plusieurs parcelles situées Allée des Camélias, Route de l'Aviation et Rue Sainte-Marguerite.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur : Mme DESTRUHAUT)

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée entre le 25 Mars et 18 Avril 2008, le classement définitif dans le domaine public des Allées Loriaik, Courbois (de), Criquets (des), et de l'Impasse Maharin est adopté.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - PLACE DE LA BECASSE - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur : M. DASSIE)

Dans le cadre de la restructuration de la Place de la Bécasse, la Ville d'ANGLET envisage la construction de plusieurs logements, commerces et locaux associatifs. Pour réaliser cette opération, il est décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à initier l'enquête publique réglementaire en vue du déclassement des parcelles cadastrées AS 386, 125 et 129

- de formuler, dans le cadre de la procédure administrative qui intégrera une enquête publique, un avis favorable au déclassement de ces parcelles incluses de fait dans le domaine public communal.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - ACQUISITION D'UN BÂTIMENT 12, AVENUE AMEDEE DUFOURG

(Rapporteur : M. ROUX)

Un accord est donné pour l'acquisition de la Villa Saint-Jean située 12, Avenue Amédée Dufourg par la Ville d'ANGLET au prix de 270 000 €.

Cette acquisition s'inscrit dans l'objectif de la restructuration du quartier centre et plus particulièrement l'ilot Rue Amédée Dufourg/Avenue de Biarritz.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - PROJET DE CRECHE A EVARISTE GALOIS

(Rapporteur : Mme GETTEN PORCHE)

Des travaux de rénovation, estimés à 300 000 € TTC, vont être lancés dans l'ancien bâtiment du Centre de Loisirs situé à proximité de l'Ecole Evariste Galois, afin d'y transférer la Crèche "L'Enfant dans le Quartier" qui verra ainsi sa capacité d'accueil étendue à 25 enfants.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - RAPPORT ANNUEL 2007 - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Les documents sont mis à disposition du public dans les bureaux des Services Techniques Municipaux.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - RAPPORT ANNUEL 2007 - ELIMINATION DES DECHETS

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Les documents sont mis à disposition du public dans les bureaux des Services Techniques Municipaux.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - RAPPORT ANNUEL 2007 - EAU POTABLE DU SYNDICAT MIXTE DE L'USINE DE LA NIVE

(Rapporteur : Mme KEH)

Les documents sont mis à disposition du public dans les bureaux des Services Techniques Municipaux.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - TRAVAUX D'EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE - MARCHE A BONS DE COMMANDE

(Rapporteur : M. DEFRANCE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société Lyonnaise des Eaux un marché à bons de commande (de 100 000 € TTC à 400 000 € TTC par an) pour les travaux de renforcement et d'extension du réseau communal d'eau potable et de défense incendie.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI D'ASSISTANT TECHNIQUE EN MATIERE ARTISTIQUE

(Rapporteur : M. CARRICANO)

Il est décidé de reconduire pour 3 ans l'emploi d'Assistant Technique chargé de développer les activités culturelles proposées par la Ville.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI DE CHARGE DE MISSION - AGENDA 21

(Rapporteur : M. MARTI)

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat d'une durée de 3 ans pour le recrutement d'un Chargé de Mission Agenda 21.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

ANGLET, le 17 Octobre 2008

Le Maire,